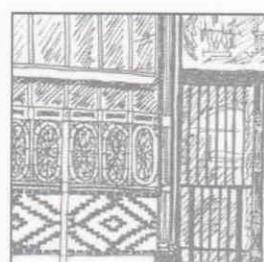


ASSOCIATION DIJON HISTOIRE ET PATRIMOINE

Revue
numéro 71
2017



*Les stèles
juives
-
Nouvelles
brèves*



A PROPOS DES STÈLES JUIVES DE LA RUE DU VIEUX-COLLÈGE À DIJON

par Bernard Sonnet

Les Juifs en France

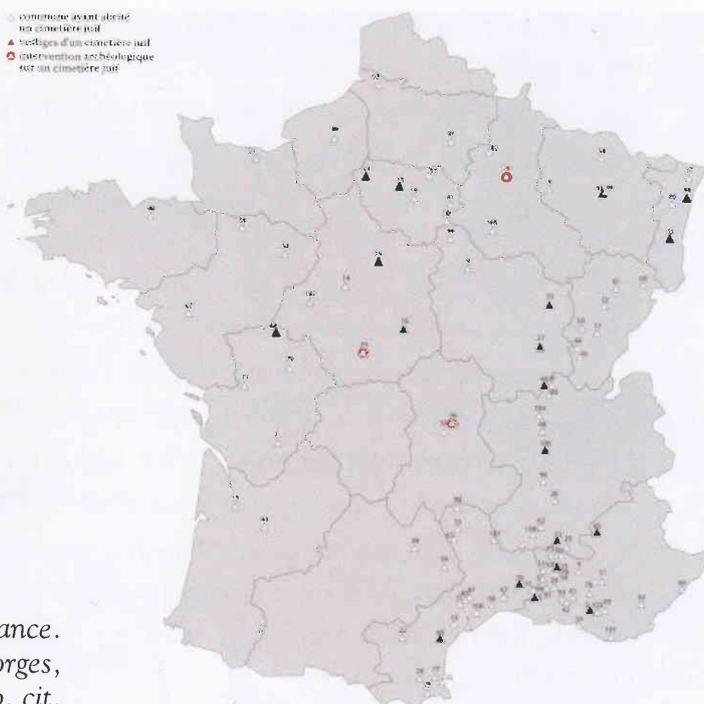
On déplore l'absence de documents sur la présence des Juifs dans la Gaule romaine, qui est cependant attestée dès la fin du I^{er} siècle.

Présents sur le littoral méditerranéen, puis dans la vallée du Rhône, la Narbonnaise, ils jouissent du même statut que la population autochtone.

Ils connaissent une relative liberté pendant les périodes mérovingienne et carolingienne. Leur culture et leurs traditions s'épanouissent au XI^e siècle en Champagne et dans l'est de la France. Puis ils sont l'objet de persécutions et d'expulsions après les croisades.

Il faut attendre le XIX^e siècle pour que des publications paraissent. Mais ce n'est qu'à la fin des années 1950 que des recherches sur le patrimoine juif médiéval sont initiées¹. Puis, que des fouilles préventives effectuées en milieu urbain permettent des découvertes fortuites de sites juifs dont des nécropoles². (Ill.1)

Ill. 1. Carte des cimetières juifs en France.
Philippe Blanchard, Patrice Georges,
Daniel Parent, *op. cit.*



Implantation des Juifs en Bourgogne

L'histoire des juifs en Bourgogne a été évoquée par de nombreux auteurs, dont un des premiers fut l'abbé Chenevet, dans un article paru en 1773³ repris par l'abbé Courtépée⁴ au XVIII^e siècle et par Clément-Janin⁵, dans le dernier quart du XIX^e s.

1 La recherche sur le patrimoine juif médiéval français a été initiée au sein de l'équipe de la Nouvelle Gallia Judaica, à la fin des années 1950, par Bernhard Blumenkranz (1975), Gérard Nahon (1980) et Gilbert Dahan (1986).

2 Blanchard (Philippe), Georges (Patrice), Parent (Daniel), L'apport de l'archéologie préventive dans la recherche des vestiges du judaïsme : l'exemple des pratiques funéraires, *Archéopages, Archéologie et société*, hors-série 3, janvier 2012, p. 173-180.

Chapelot (Jean), *Trente ans d'archéologie médiévale en France : Un bilan pour un avenir*, Caen : Publications du CRAHM, 2010, § 172.

3 Chenevet, (Abbé André), Mémoire sur l'établissement des Juifs en Bourgogne, *Almanach de la province de Bourgogne*, 1773. p. 102

4 Courtépée (Abbé Claude), *Description historique et topographique du Duché de Bourgogne*, 2^e éd., t. I. p. 442-440, 1774

5 Clément-Janin (Michel-Hilaire), *Notice sur la communauté israélite de Dijon*, Dijon, 1879.

A la même époque, Michel Aaron Gerson, rabbin de Dijon, écrira deux textes concernant les pierres tumulaires hébraïques de Dijon⁶ et les juifs de la Bourgogne au Moyen-Âge⁷.

Contrairement à ce qui a été souvent écrit, notre région a accueilli des juifs messianistes arrivés en Gaule au tournant du 1^{er} siècle ou d'autres proscrits. Etablis dans les campagnes, minoritaires, ils étaient tolérés par la population locale qui n'avait pas encore adhéré à la doctrine catholique. Ils sont devenus agriculteurs et vigneron⁸.

Ce n'est que vers le X^e siècle qu'ils sont contraints de se regrouper dans les quartiers de certaines villes, ou « juiveries ». Ils y établiront des synagogues, ou meix du sabbat, des écoles rabbiniques ou yeshivas, des bains rituels ou miqwés et des cimetières.

A Dijon

Il est probable que la ville abritait une communauté juive depuis fort longtemps, mais aucun document ne le mentionne précisément.

On distingue trois périodes pour l'installation des Juifs à Dijon pendant l'époque médiévale⁹.

La première commence en 1196 lorsque la ville de Dijon reçut du duc Hugues III le privilège de « libre attrait des juifs », soit de les attirer sans autorisation préalable ; cette période s'achève le vendredi 22 juillet 1306 quand, par ordonnance du duc Robert II, agissant sous la pression de Philippe IV le Bel¹⁰, « furent pris (proscris) li juis dou douchaume de Bourgonne (les juifs du duché de Bourgogne) ». Leur cimetière fut alors confisqué.

La seconde période débute en 1315 pour s'achever en 1374, date à laquelle l'ordonnance de Charles VI signifiant leur expulsion est appliquée en Bourgogne.

Dix ans plus tard, le 21 novembre 1384, le duc Philippe le Hardi promulgue une charte à la suite des plaintes des Juifs par rapport aux méfaits et réprimandes dont ils étaient victimes.

Il est stipulé que cinquante-deux familles juives pouvaient habiter en Bourgogne en toute liberté pendant douze ans, à condition de payer une redevance. Joseph de Saint-Mihiel, Salomon et David de Balmes, trois israélites « notables », furent désignés pour procéder au choix et à l'établissement de ces familles¹¹.

Cependant, les familles israélites, habituées à des revirements, observent une certaine prudence devant ces demi-mesures. Aussi, en 1387, seules quinze familles sont établies en Bourgogne dont la majorité demeure à Dijon. Leur prudence ne sera pas vaine, puisque le duc Eudes IV les bannira en 1388.

6 Gerson (Michel Aaron), Les pierres tumulaires hébraïques de Dijon, *Revue des études juives*, n°12, avril-juin 1883, Paris.

7 Gerson (Michel Aaron), *Essai sur les juifs de la Bourgogne au Moyen-Âge, et principalement aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles*, Dijon, 1893.

8 La Tour d'Auvergne (Pierre de), Les juifs en Bourgogne au Moyen-Âge, *Pays de Bourgogne*, n°221, février 2009, p.28-38.

9 Marilier (J.M.), Les établissements juifs à Dijon au début du XIV^e siècle, *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. XXIV, 1955, p. 171-178.

10 Khon (Roger S.), Fortunes et genre de vie des Juifs de Dijon à la fin du XIV^e siècle, *Annales de Bourgogne*, t. LVI, 1982.

11 Bloch (Henri-Claude), Aknin-Babin (Michèle), *Histoire abrégée des Juifs au Moyen Âge dans les « Deux Bourgognes » : réflexion sur la condition juive en période médiévale*, Dijon, 1989.

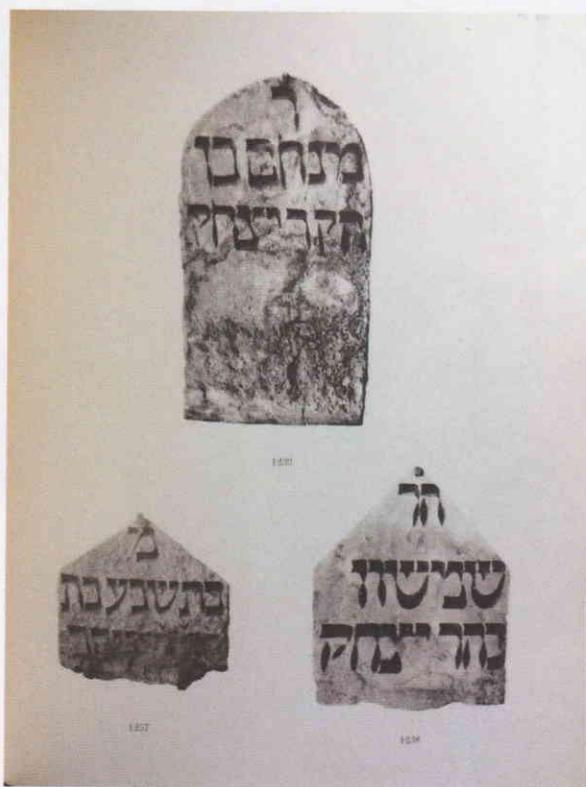


Ill. 6. Emplacement du cimetière Juif, puis de l'hôtel de la Bussière et entrée du treige sur lequel donnent des fenêtres médiévales. Cl. B. Sonnet.

Une partie de ces vestiges seront déposés par la commission des antiquités de la Côte-d'Or aux archives départementales, puis transférés dans trois salles de l'aile orientale du Palais des Etats en 1855. Les salles ne seront ouvertes au public qu'en 1865 et un catalogue rédigé comportant de nombreuses illustrations¹⁵. (Ill.7).

Actuellement, les stèles sont entreposées dans les réserves du musée archéologique de Dijon et ne sont pour cette raison pas visibles.

En 1338, pour acquitter des legs faits à l'abbaye de La Bussière par le duc Robert II, le duc Eudes IV donne une partie du cimetière des juifs à l'abbé Guy de Châteauneuf. Celui-ci se fit bâtir un hôtel à son emplacement (n° 27 actuel), provoquant l'éparpillement des stèles¹³. Certaines assez loin, puisqu'une trentaine d'entre elles furent retrouvées lors de la démolition de la Sainte-Chapelle (entreprise de 1802 à 1804), avec une quantité d'autres vestiges antiques¹⁴.



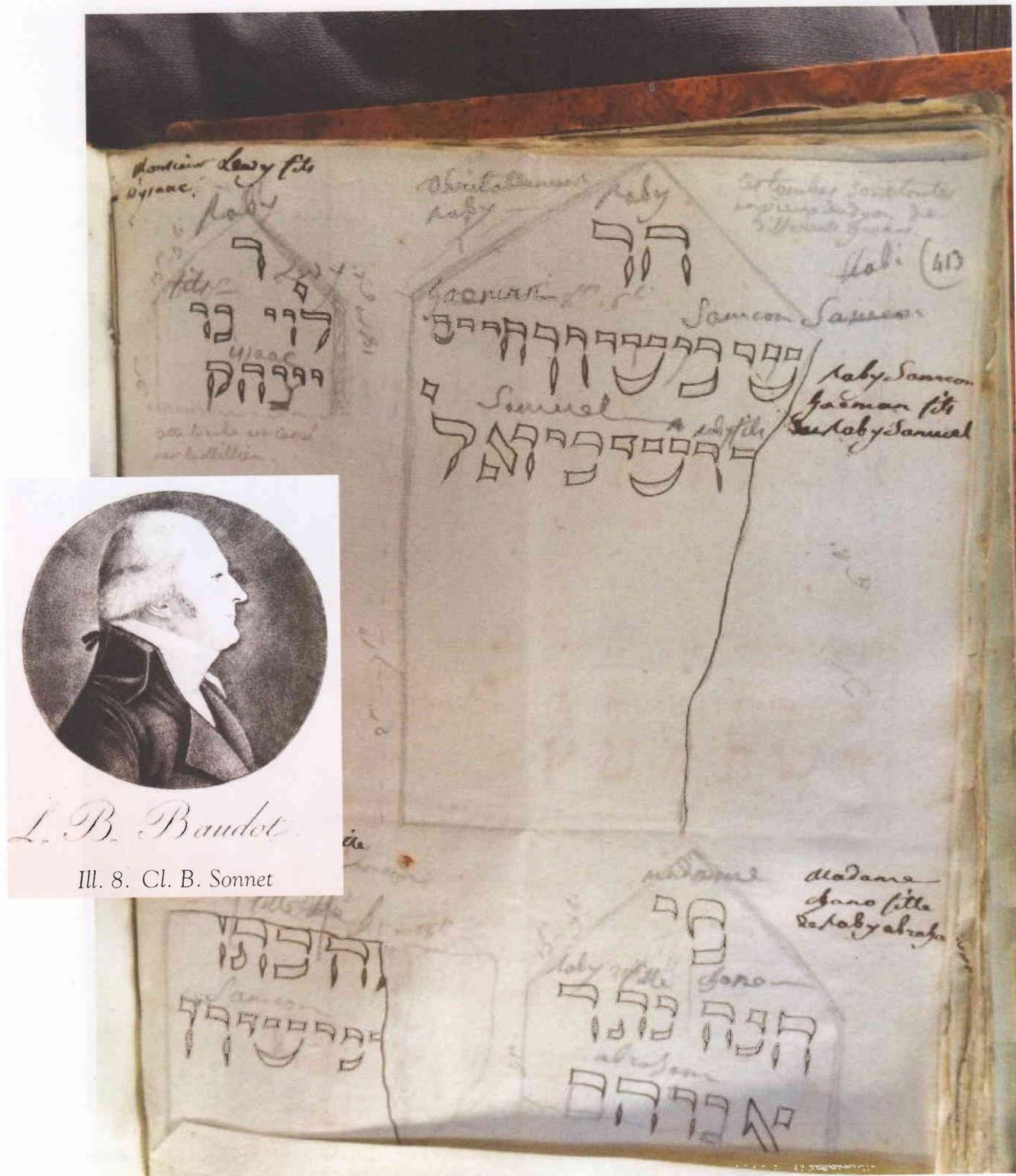
Ill. 7. Catalogue du musée des antiquités de la Côte-d'Or. Stèles Juives. Cl. B. Sonnet

13 Degouvenain (Louis), De l'état des Juifs en Bourgogne, lors de leur expulsion du duché en l'An 1306, *Bulletin de la société d'histoire d'Avallon*, 1859, p. 60-70.

14 A la suite de cette cession de leur cimetière, les juifs enterrent leurs morts au lieu-dit *Les baraques de Gevrey*. Amanton (Ferdinand), *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, 1874, note p. 14.

15 B.M. Dijon, *Catalogue du musée de la commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, 1894, p.226.

L'autre partie des stèles sera acquise par Louis-Bénigne Baudot (1765-1844), magistrat, collectionneur, observateur attentif de ce qui se passait à Dijon durant la Révolution. (Ill.8). Il en fit le dessin, le relevé et la traduction des inscriptions ¹⁶. (Ill.9).



Ill. 9. B.M. Dijon. Manuscrit Baudot. Relevé de stèles. Cl. B. Sonnet

¹⁶ B.M. Dijon, Ms 2294, Fonds Louis-Bénigne Baudot, Antiquités-documents, p. 343-423.

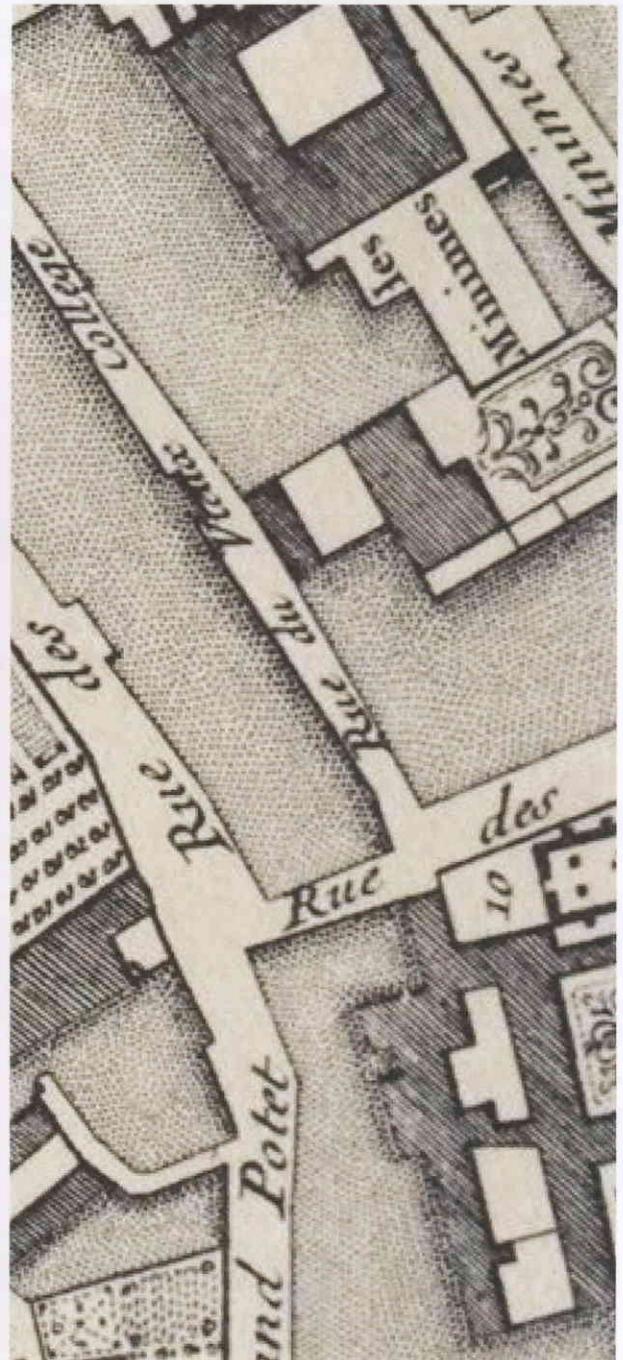
Puis il les fit encastrer dans un mur mitoyen de l'hôtel particulier qu'il occupait 13 rue du Vieux-Collège (Ill.10 et 11), où elles sont encore. (Ill.12 et 13)

Bernard SONNET

Conservateur des antiquités et objets d'art
de la Côte-d'Or.



Ill. 10. Façade de l'immeuble,
rue du Vieux collège. Cl. B. Sonnet



Ill. 11. Maison de Louis-Bénigne Baudot.
Plan Mikel, 1759. Cl. B. Sonnet



Ill. 12. Stèles Juives et Gallo-romaines. Etat vers 1975.



Ill. 13. Stèles Juives et Gallo-romaines. Etat actuel. Cl. J.P. Quenaudon